FREQ. 17408 A

Joseph II

Case F 179 .850

Déclaration de l'Empereur & du Roi de Pruſſe, ſignée à Pilnitz, le 27 Aout & remiſe le même jour à M. le comte d'Artois.

LEurs Majeſtés l'Empereur & le Roi de Pruſſe, ayant entendu les déſirs & les repréſentations de Monſieur & M. le comte d'Artois; déclarent conjointement qu'elles regardent la ſituation où ſe trouve actuellement le Roi de France, comme un objet d'un intérêt commun à tous les Souverains de l'Europe. Ils eſpèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puiſſances dont les ſecours ſont reclamés; & qu'en conſéquence elles ne refuſeront pas d'employer conjointement avec leurſdites Majeſtés les moyens les plus efficaces, relativement à leurs forces, pour mettre le Roi de France en état d'affermir dans la plus parfaite liberté les baſes d'un gouvernement monarchique, également convenable aux droits des Souverains & au bien-être de la Nation françaiſe. Alors, & dans ce cas, leurſdites Majeſtés l'Empereur & le Roi de Pruſſe ſont réſolus d'agir promptement, d'un mutuel accord avec les forces néceſſaires pour obtenir le but propoſé en commun. En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles ſoient à portée de ſe mettre en activité.

THE NEWBERRY LIBRARY